

Santé—Loi

Les provinces ont le devoir d'assurer les services, et elles se sont débrouillées de leur mieux pour assumer l'augmentation des coûts. Et le gouvernement fédéral se permet ensuite de leur reprocher de s'y prendre mal. Il ne leur explique pas comment s'y prendre et ne leur fait pas de proposition positive et utile pour l'avenir. Il se contente de leur reprocher la façon dont elles s'y sont prises. Cette question, peut-être plus que n'importe quelle autre depuis quatre ans que dure cette législature, devrait intéresser énormément les électeurs fédéraux.

Lorsqu'il s'agit de soins de santé, il est question de vie et de mort. En vertu de la Constitution canadienne, il incombe aux provinces de fournir des services dans deux très vastes domaines, l'éducation et la santé. Le chômage accroît l'incidence de maladies causées par le stress et, partant, les coûts des services de santé. Il augmente également les pressions exercées sur le système d'enseignement. Les sans-emploi préfèrent passer leur temps, s'ils en ont les moyens, à fréquenter l'école plutôt qu'à regarder la télévision. Les provinces sont donc forcées d'affecter de plus en plus de crédits à ces deux principaux postes budgétaires en raison des politiques du gouvernement fédéral.

Dans ces conditions et pendant ce temps, quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises pour s'acquitter de ces nouvelles responsabilités et répondre à ces besoins accrus? Il a limité les subventions, réduit son aide et diminué les paiements de transfert.

Peut-être est-il opportun, monsieur le Président, avant de mettre fin au débat sur le projet de loi C-3, d'exposer certains faits qui pourraient être utiles aux nouveaux députés qui entre-ront à la Chambre à la suite des prochaines élections.

● (1250)

M. Fisher: Tous des libéraux.

M. Hawkes: Tous des libéraux, d'après un député de l'arrière-ban libéral. Si les libéraux sont reportés au pouvoir, monsieur le Président, j'espère voir de nouveaux visages, des députés plus indépendants, désireux de se renseigner, capables de demander des comptes au cabinet. Ce serait tout un changement!

J'aimerais signaler certaines des questions qui devraient nous préoccuper si jamais le cabinet s'intéresse plus à la santé des Canadiens qu'à la politique. N'oublions pas que les Canadiens se demandent d'où viendra l'argent qui leur donnera accès au régime. C'est pourquoi il est question de surfacturation et de frais modérateurs. Beaucoup de praticiens nous disent que le régime n'est pas suffisamment provisionné. La situation varie d'une région à l'autre, mais tout indique une pénurie de lits d'hôpital. Certains endroits manquent de personnel médical qualifié et la rareté des fonds crée des problèmes. Selon les infirmières, certains modèles que nous utilisons ne sont pas satisfaisants et le système pourrait être plus efficace si nous en changions certains. N'oublions pas ce conseil et bien d'autres.

Les provinces nous disent que nous allons vers la faillite si nous ne trouvons pas de meilleures façons de surveiller les coûts. Elles n'ont peut-être pas entièrement raison, mais c'est un problème auquel les politiques de l'avenir devront prêter attention et au sujet duquel ils devront mieux s'informer. Les malades et les professionnels de la santé éprouvent une inquiétude bien justifiée. Ils nous disent que si le régime d'assurance-maladie est de plus en plus en difficulté financière, c'est à

cause des frais d'administration. Comme dans bien d'autres domaines au Canada, une part de plus en plus forte des dépenses va à l'administration. Les soins médicaux et l'éducation en sont deux exemples frappants. La majeure partie des fonds sert à l'administration et la plus petite partie aux services directs. Nous devons examiner certains de ces problèmes.

Si nous nous préoccupons véritablement du principe de l'accessibilité, attaquons-nous au problème des conditions géographiques de notre pays. Les soins médicaux dispensés dans une grande ville canadienne sont de meilleure qualité que ceux offerts dans nos régions éloignées. La qualité des soins médicaux dont bénéficient mes enfants et les membres de ma famille ne ressemble en rien à la qualité des soins de santé que l'on dispense encore aujourd'hui dans la plupart des réserves indiennes. L'accès aux soins de santé n'est pas le même dans toutes les régions géographiques du Canada, monsieur le Président.

L'accès aux soins de santé n'est pas le même partout selon que le consommateur sait ou non comment et quand y avoir recours et quand se présenter à l'hôpital. Nous pouvons faire beaucoup plus pour amener les Canadiens à avoir des notions médicales de base afin qu'ils sachent quand et comment avoir recours au réseau des soins de santé. Nous avons un problème fondamental d'accessibilité chaque fois que quelqu'un se retrouve sur une liste d'attente. Plus le problème est grave et plus la liste d'attente est longue, plus la situation est compliquée. C'est là un problème qu'il faut régler au plus tôt si nous tenons vraiment à l'accessibilité uniforme aux soins de santé.

Je sais que l'heure avance et le dernier problème que je voudrais aborder est celui que j'ai soulevé il y a une semaine, soit la disponibilité de professionnels de la santé bien formés et dévoués. Il nous en manque en certains endroits, mais en général nous avons ce qu'il nous faut en 1984. Je dirai à la Chambre que nous ferions mieux d'être prudents avec le projet de loi que nous allons adopter, car nous n'aurons peut-être pas demain tous les professionnels dont nous aurons besoin. Tant que nous, comme société, ferons sentir à nos sujets les meilleurs, les plus intelligents et les plus instruits que nous apprécions qu'ils choisissent d'exercer une profession dans le domaine de la santé, nous continuerons d'en voir s'engager dans ce domaine. Si, par des mesures législatives, nous leur faisons comprendre que nous ne tenons pas à ce qu'ils fassent ce choix, alors ces meilleurs sujets, les plus brillants et les plus engagés, s'orienteront ailleurs. C'est, à longue échéance, le danger auquel nous expose l'incapacité du cabinet et du ministre à travailler avec les gouvernements provinciaux et la profession au développement du réseau dont nous avons tous besoin, que nous voulons tous et que nous devrions avoir.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, après avoir entendu les trois derniers députés conservateurs, je ne suis pas sûr qu'ils appuient ou non le projet de loi. Je voudrais poser une question directe au député qui vient d'intervenir. Sait-il ce qu'accomplit le projet de loi? En connaît-il le but? Son parti est-il pour ou contre la mesure? S'il est pour, pourquoi en retarde-t-il l'adoption?

M. Blenkarn: Que voulez-vous dire par en retarder l'adoption? Quelle idiotie!

M. Epp: Allons donc!